

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
VIAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-10-11-1a

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE et le 11 OCTOBRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Lucien BABAU-RODRIGUEZ, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Jean-Luc LENOIR, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.

Procurations :

*Marie SANCHEZ-RUIZ donne procuration à Isabelle E SILVA PENDRELICO,
Carl COIGNARD donne procuration à Carole MAUREL,
Jean-Philippe COMPAN donne procuration à Pascale GENIEIS-TORAL.*

Objet : Décision Modificative n°1 du budget principal de la Commune.

En cours d'année, il est nécessaire de modifier les écritures budgétaires afin d'adapter les crédits ouverts au Budget Primitif à la réalité des informations financières. Aussi, le Conseil Municipal est appelé à voter des décisions modificatives.

Il convient aujourd'hui de réajuster les crédits votés au Budget Primitif 2024 afin de tenir compte de transferts de crédits dans chaque section ainsi que de l'inscription de nouvelles dépenses.

Il est donc proposé de modifier les inscriptions budgétaires comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 011 Article 611 « Contrats prestation de services »	- 40 000 €
Chapitre 011 Article 6283 « Nettoyage des locaux »	+ 40 000 €
Chapitre 011 Article 60623 « Alimentation »	- 94 795 €
Chapitre 011 Article 6042 « Achat prestation de service »	+ 94 795 €

Chapitre 011 Article 611 « Contrat prestation de service »	+ 8 100 €
Chapitre 011 Article 6231 « Annonces et insertions »	+ 10 000 €
Chapitre 011 Article 6236 « Catalogues et imprimés »	+ 5 000 €
Chapitre 011 Article 60612 « Electricité »	+ 100 000 €
Chapitre 011 Article 60632 « Achat petit équipement »	+ 14 000 €
Chapitre 011 Article 6168 « Assurances »	- 15 000 €
Chapitre 011 Article 6232 « Fêtes et cérémonies »	- 18 000 €
Chapitre 65 Article 6574 « Subventions »	- 30 000 €
Chapitre 67 Article 673 « Titres annulés sur exercice antérieur »	+ 109 000 €
Chapitre 68 Article 6815 « Dotation aux provisions pour risque et charge »	+ 270 000 €
Chapitre 023 Article 023 « Virement à la section d'investissement »	- 193 785 €
TOTAL Dépenses de Fonctionnement :	259 315 €

Recettes de Fonctionnement :

Chapitre 74 Article 74111 « Dotation forfaitaire des communes »	+ 20 560 €
Chapitre 74 Article 741121 « Dotation solidarité rurale »	+ 27 679 €
Chapitre 74 Article 741127 « Dotation nationale de péréquation »	- 3 924 €
Chapitre 74 Article 74888 « Participations SRU »	+ 125 000 €
Chapitre 74 Article 74833 « Etat compensation au titre des exonérations TF »	+ 70 000 €
Chapitre 70 Article 70323 « Redevance Occupation du Domaine Public »	+ 20 000 €
TOTAL Recettes de Fonctionnement :	259 315 €

Dépenses d'Investissement :

Opération 805 Article 2135 « Rénovation bâtiment Structure petite enfance »	+ 50 000 €
Opération 941 Article 2315 « Entretien voirie »	- 50 000 €
Opération 903 Article 2188 « Achat de matériel »	+ 18 000 €
Opération 924 Article 21534 « Eclairage Public »	- 20 000 €
Opération 925 Article 21828 « Achat véhicules »	- 4 000 €
Opération 948 Article 21838 « Acquisition matériel informatique »	- 4 000 €
Opération 949 Article 2188 « Avenue de la Méditerranée »	+ 10 000 €
Opération 956 Article 2188 « Signalétique »	+ 500 €
Opération 952 Article 2315 « Réalisation ZAC »	- 194 285 €
TOTAL Dépenses d'investissement :	- 193 785 €

Recettes d'Investissement :

Chapitre 021 Article 021 « Virement de la section de fonctionnement » - 193 785 €
TOTAL Recettes d'Investissement : - 193 785 €

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif de la Commune voté le 28 mars 2024,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Finances en date du 3 octobre 2024,

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à la majorité (23 Pour / 4 Contre / 2 Abstentions),

- **DECIDE** de modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice comme susvisé.
- **DIT** que le montant des inscriptions prévues au Budget de l'exercice tiendra compte de ces modifications.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance



**Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS**



Le Maire.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 17/10/2024
Publié le : 17/10/2024